

Avis d'Appel d'Offres avec publication Internationale N°DNCMP/103./F/2020-2021 pour la fourniture et la livraison de 107 000 Kg de semences de maïs hybride

Date de publication : 08 / 10 /2020

Date d'ouverture des offres : 06 / 11 /2020

Objet

1. Dans le cadre du renforcement de la résilience des populations aux chocs socio-économiques du COVID-19 et des changements climatiques, le Programme de Développement des Filières deuxième phase (PRODEFI II) a obtenu du FIDA un financement additionnel (RPSF). Il est prévu qu'une partie de ces fonds soient affectés à l'amélioration de l'accès aux intrants agricoles en vue d'accroître la production agricole et d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages vulnérables affectés par le COVID-19 dans les zones d'intervention des projets agricoles actifs sur financement du FIDA au Burundi.
2. Le Programme de Développement des Filières – Phase II PRODEFI II) invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous plis fermés, pour la fourniture et la livraison de 107 000 Kg de semences de maïs hybride pour la diffusion auprès de 21.400 ménages vulnérables dans les marais et bassins versants des provinces d'intervention des provinces de Bubanza, Bujumbura, Cibitoke, Gitega, Karusi, Kayanza, Muramvya, Muyinga, Ngozi, Rutana et Ruyigi.

Lancement du DAO avec une clause suspensive

3. Le présent avis et la publication de l'appel d'offres, sont soumis à une clause suspensive. La décision du FIDA relative à ce programme a été adoptée en août 2020. Toutefois, le FIDA et le Gouvernement n'ont pas encore signé de convention de financement, et des négociations entre les 2 parties auront lieu bientôt. L'appel d'offres est alors lancé préalablement à la signature de la convention de financement. L'attribution du marché sera conditionnée à la signature de la convention de financement et à la mise à disposition des fonds correspondants.

Allotissement du marché

4. Les fournitures prévues dans le cadre de ce marché sont en quatre (04) lots sur financement additionnel du PRODEFI II. La répartition des lots est la suivante :
 - Lot 1 : Fourniture et livraison de 33.237Kg de semences de maïs hybride de variété PAN 53 dans la zone du PRODEFI I en faveur de 6.647 ménages vulnérables ;
 - Lot 2 : Fourniture et livraison de 16.352 Kg de semences de maïs hybride de variété PAN 53 dans la zone du PNSADR-IM en faveur de 3.270 ménages vulnérables ;
 - Lot 3 : Fourniture et livraison de 15.383 Kg de semences de maïs hybride de variété PAN 53 dans la zone du PRODEFI II en faveur de 3.077 ménages vulnérables ;
 - Lot 4 : Fourniture et livraison de 42.028 Kg de semences de maïs hybride de variété PAN 53 dans la zone du PIPARV-B en faveur de 8.406 ménages vulnérables ;

5. Le soumissionnaire est autorisé à présenter son offre pour un ou pour les quatre lots, mais le lot devant être complet, et il pourra être attributaire d'un ou des quatre lots s'il remplit toutes les conditions administratives, techniques et financières.

Délai d'exécution du marché

6. Les semences de maïs hybride devront être livrées dans un délai maximum de quarante cinq (45) jours calendaires à compter de la date de réception de la lettre de marché dûment signée par toutes parties.

Présentation de l'échantillon

7. La présentation d'un échantillon et la déclaration d'origine des semences sont obligatoires à l'ouverture des offres. Est obligatoire également, une lettre du producteur agréé pour la production ou la commercialisation des semences de maïs hybride de la variété exigée garantissant la livraison dans les délais exigés par le dossier d'appel d'offres.

Conditions de participation

8. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales résidant ou non au Burundi et possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.
9. Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par les cas d'inéligibilité énumérés à l'article 161 de la loi n° 1/04 du 29 janvier 2018 portant modification de la loi n° 1/01 du 04 février 2008 portant Code des Marchés Publics du Burundi.
10. Ne peuvent non plus participer à la présente commande publique les associations sans but lucratif, conformément à l'article 13 de la loi précitée.

Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

11. Le dossier d'Appel d'Offres peut être consulté au siège du PRODEFI, sis Avenue du Large ; Immeuble abritant les Programmes et Projets financés par le FIDA ; 1^{er} étage ; Tél : (257) 22 24 30 96. Il peut également être consulté sur les sites web: www.programmefidaburundi.org, et www.armp.bi.

Il peut être obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessus moyennant paiement d'un montant non remboursable de 120 000 FBU (ou 70 USD) dont la moitié (60 000 FBU ou 35 USD) sera versée sur le compte n° 1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi, sous compte de transit des recettes non fiscales, et l'autre moitié sur le compte n° 1101/181 « Compte de contrepartie aux Dons 2000001256 et 2000001255 » ouvert à la BRB au nom du PRODEFI II.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit au Coordonnateur du PRODEFI à l'adresse ci-dessus, en mentionnant la référence de la publication (AAOI N° DNCMP / 103 /F/2020-2021), au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres.

Présentation de l'offre

12. Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.
13. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission fixée comme suit :
- Lot 1 : 4.290.000 FBU (quatre millions deux cent quatre-vingt-dix mille francs burundais), soit 2.200 US \$ (deux mille deux cent dollars des Etats-Unis) ;
 - Lot 2 : 2.145.000 FBU (deux millions cent quarante-cinq mille francs burundais), soit 1.100 US \$ (mille cent dollars des Etats-Unis) ;
 - Lot 3 : 2.028.000 FBU (deux millions vingt-huit mille francs burundais), soit 1.040 US \$ (mille quarante dollars des Etats-Unis) ;
 - Lot 4 : 5.460.000 FBU (cinq millions quatre cent soixante mille francs burundais), soit 2.800 US \$ (deux mille huit cent dollars des Etats-Unis) ;

Délai de validité des offres

14. Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours calendrier à compter du jour de l'ouverture des offres

Date limite de dépôt des offres

15. Les offres devront être déposées au Secrétariat du PRODEFI situé à l'adresse indiquée ci-dessus, au plus tard le 06 / 11 / 2020 à 9 heures, heure locale.

Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

Séance d'ouverture des offres

16. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants, ainsi qu'un représentant de la DNCMP conformément à l'article 22 alinéa 9 du code des marchés Publics dans la salle des réunions située au 1^{er} étage de l'Immeuble abritant les Programmes et Projets financés par le FIDA au Burundi, le 06 / 11 / 2020 à 9 heures 30 minutes, heure locale.

Fait à Bujumbura, le 05 / 10 / 2020.

LE COORDONNATEUR DU PRODEFI I et II

